

# TARIFS DES ACTES PRATIQUÉS EN SOINS EXTERNAUX

## TARIFS DES ACTES PRATIQUÉS EN CONSULTATIONS ET SOINS EXTERNAUX (tous les actes sont consultables sur le site ameli.fr)

MEDECIN COTATION NGAP		NGAP	tarif	FORFAITS FACTURABLES EN SOINS EXTERNAUX		code	tarif
Consultation médecin omnipraticien		G	30,00 €	Forfait Sécurité Environnement 1		SE 1	85,93 €
Consultation spécialiste		CS	26,50 €	Forfait Sécurité Environnement 2		SE 2	68,76 €
Consultation gynécologie obstétrique médicale		CS	32,00 €	Forfait Sécurité Environnement 3		SE 3	45,82 €
Consultation cardiologue <sup>(1)</sup>		CSC	47,73 €	Forfait Sécurité Environnement 4		SE 4	22,91 €
Avis ponctuel de consultant <sup>(2)</sup>		APC	60,00 €	Forfait Sécurité Environnement 5		SE 5	150,63 €
Avis ponctuel de consultant <sup>(2)</sup>		APU	74,00 €	Forfait Sécurité Environnement 6		SE 6	310,30 €
Consultation de dépistage du mélanome		CDE	54,00 €	Forfait Sécurité Environnement 7		SE 7	117,17 €
Consultation sortie de maternité avant le 28ème jour de l'enfant		CSM	47,50 €	Forfait <sup>(4)</sup>		APE	14,30 €
Consultation de première contraception		CCP	47,50 €	FORFAIT TECHNIQUE SCANNER		code	tarif
Consultation Enfant Pathologie Handicap		EPH	60,00 €	Normal < ou égal à 6 700 actes		FTN	99,69 €
Consultation neuro-psychiatre		CNPSPY	50,00 €	Réduit de 6 701 à 11 000 actes		FTR	60,00 €
Avis ponctuel de consultant psychiatre, neuropsychiatre <sup>(2)</sup>		APY	67,50 €	Réduit de 11 001 à 13 000 actes		FTR	52,08 €
PEDIATRE COTATION NGAP		NGAP	tarif	Réduit > à 13 000 actes		FTR	36,34 €
Consultation enfant (0-2 ans)		CEH	39,00 €	FORFAIT TECHNIQUE IRM		code	tarif
Consultation enfant (2-6 ans)		CEK	35,00 €	Normal < ou égal à 4 750 actes		FTN	171,97 €
Consultation enfant (+ de 6 ans)		CEG	31,50 €	Réduit de 4 751 à 8 000 actes		FTR	73,94 €
Examen obligatoire jusqu'à 2 ans		COH	45,00 €	Réduit de 8 001 à 11 000 actes		FTR	59,53 €
Examen obligatoire (2-6 ans)		COK	35,00 €	Réduit > à 11 000 actes		FTR	29,25 €
Examen obligatoire (6-17 ans)		COG	31,50 €	URGENCES ADULTES ET PÉDIATRIQUES			
Consultation Grand Prématuré		CGP	60,00 €	FORFAIT A LA CHARGE DU PATIENT ou SA MUTUELLE		code	tarif
Consultation obligatoire avec certificat		COE	54,00 €	Forfait plein		FPU	19,61 €
Téléconsultation enfant - de 2 ans		TCH	38,50 €	Forfait minoré		FPV	8,49 €
Téléconsultation enfant (2-6 ans)		TCK	33,50 €	FORFAIT A LA CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE		code	tarif
Téléconsultation enfant 6 ans et plus		TPE	23,00 €	Forfait socle 0 à 3 mois		FU0	51,40 €
CHIRURGIEN DENTISTE		NGAP	tarif	Forfait socle 4 mois à 15 ans		FU1	30,10 €
Consultation chirurgien dentiste omnipraticien		CSD	23,00 €	Forfait socle 16-44 ans		FU2	35,20 €
Traitements d'orthopédie dento-faciale		ORT	2,15 €	Forfait socle 45-74 ans		FU3	41,11 €
Actes hors nomenclatures			devis	Forfait socle 75 ans et plus		FU4	49,27 €
MAJORATIONS		Code	tarif	Majoration forfait socle : soirée (20h-22h), samedi après-midi, dimanche, férié		SUF	10,62 €
Majoration de coordination de la CS et de la CNPSY		MCS	5,00 €	Majoration forfait socle : nuit profonde (22h-8h)		SUN	40,08 €
Majoration de coordination cardiologue		MCC	4,77 €	Mode d'arrivée par ambulance		SUM	12,66 €
Majoration enfants moins de 6 ans pour les médecins généralistes		MEG	5,00 €	État du patient : classification en CCMU2 <sup>(5)</sup>		SU2	14,53 €
Majoration pour les personnes âgées à partir de 80 ans		MOP	5,00 €	État du patient : classification en CCMU 3, 4 ou 5 <sup>(5)</sup>		SU3	19,38 €
BIOLOGISTE		NGAP	tarif	Supplément biologie 0-15 ans		SUB	44,00 €
Actes de biologie		B	0,25 €	Supplément biologie 16-44 ans		SB2	53,00 €
Prélèvement sanguin		TB	2,52 €	Supplément biologie 45 ans et plus		SB3	55,50 €
INFIRMIER		NGAP	tarif	Supplément pédiatrique selon liste diagnostique		PE1	27,63 €
Soins infirmiers		AMI	3,15 €	Supplément pédiatrique selon liste diagnostique		PE2	12,66 €
Majoration dimanche et férié			8,50 €	Supplément imagerie conventionnelle		SIM	34,66 €
Majoration de nuit (20h-23h et 5h-8h)			9,15 €	Supplément imagerie coupe		SIC	54,54 €
Majoration de nuit (23h-5h)			18,30 €	Avis spécialisé		SAS	31,50 €
SAGE FEMME		NGAP	tarif	Supplément imagerie ou avis : soirée (20h-22h), samedi après-midi, dimanche, férié		SSF	19,06 €
Consultation		C	23,00 €	Supplément imagerie ou avis spécialisé : nuit profonde (22h-8h)		SSN	25,15 €
Majoration applicable à la C		MSF	3,50 €	URGENCES GYNECOLOGIQUES ET OBSTÉTRIQUES			
Actes de sage-femme		SF	3,20 €	Forfait Accueil Traitement Urgences		ATU	28,68 €
Examen de suivi postnatal		SP	38,40 €	Majoration acte en urgence Dimanche et Férié pour <sup>(3)</sup>		F	40,00 €
Majoration actes de sage-femme Dimanche et Férié			21,00 €	Majoration milieu de nuit (0h-8h) pour <sup>(3)</sup>		S	80,00 €
Majoration actes obstétricaux de nuit (20h-0h et 6h-8h)			35,00 €	Majoration de nuit (20h-0h) pour <sup>(3)</sup>		U	50,00 €
Majoration actes obstétricaux de nuit (0h-6h)			40,00 €				
SFI Soins infirmiers par sage-femme		SFI	2,18 €				
Majoration SFI dimanche et férié			7,62 €				
Majoration SFI de nuit			9,15 €				

## PRESTATIONS NON PRISES EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

DIETETICIENNE	tarif
Consultation initiale de diététicienne	CDD HN 34,50 €
Consultation diététicienne	CDS HN 25,00 €
PSYCHOLOGUE	
Consultation de psychologue	CSP HN 28,00 €
EDUCATRICE	
Consultation de bilan d'activité physique adaptée	BAP HN 15,50 €
RADIOLOGUE	
Dentascanner	135,00 €
AUTRES	
Consultation d'hypnose	HYP HN 50,00 €

## DEPASSEMENTS D'HONORAIRES MEDICAUX

Si vous avez été pris en charge par le praticien de votre choix au sein du Groupement de Coopération Sanitaire du Pays Rochefortais, vous serez dès lors informé sur le montant de ces dépassements et vous aurez donné votre accord préalablement

«Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.»

<sup>(1)</sup> Inclut l'examen du patient et la réalisation d'un électrocardiogramme

<sup>(2)</sup> avis donné par un médecin spécialiste/professeur des universités à la demande explicite du médecin traitant

<sup>(3)</sup> chirurgiens, gynécologues-obstétriciens, anesthésistes, pédiatres, orl, stomatologues, ophtalmologues

<sup>(4)</sup> administration de produits, prestations et spécialités pharmaceutiques en environnement hospitalier

<sup>(5)</sup> CCMU = Classification Clinique des Malades aux Urgences